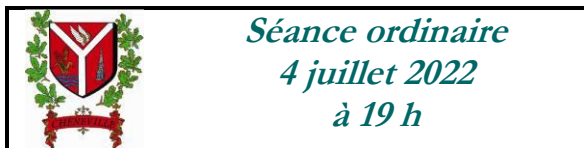


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 4 juillet 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Maryse Gougeon

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2022-07-149

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-150

Adoption des procès-verbaux des séances du 6 juin et 29 juin 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de celui de la séance extraordinaire du 29 juin 2022;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Gaétan Labelle siège n° 1

Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Monsieur le conseiller rappelle l'activité du 17 juillet prochain, l'Expo d'autos. Tous sont invités en grand nombre.

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de juin 2022.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2022-07-151

Facturation Charlebois et Gratton, CPA

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a mandaté la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour l'audit du rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice 2021;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 2 050.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture d'honoraires professionnels au montant de 2 356.99 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2022-07-152

Autorisation de paiement de factures – Équipe Laurence – Actualisation TECQ et Étude de la capacité de l'eau potable

ATTENDU la résolution #2022-05-123 qui mandate Équipe Laurence pour la mise à jour du plan d'intervention pour la TECQ;

ATTENDU la résolution #2022-03-063 qui mandate Équipe Laurence pour l'étude de la capacité de l'usine d'eau potable;

ATTENDU QUE, puisque certaines étapes des projets sont avancées de 50 à 80%, nous avons reçu des factures de 1 975.00 \$ et de 4 499.25 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 443.77 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et 03-51000-000 et soit financée par le surplus affecté à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3. 2022-07-153
Autorisation paiement facture – Foresterie Molloy Inc. –
Nettoyage suite à tempête du 21 mai**

ATTENDU la résolution #2022-06-139 qui mandate Foresterie Molloy Inc. pour nettoyer les fossés des arbres et branches tombés suite à la tempête du 21 mai dernier;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et nous avons reçu la facture au montant de 13 575.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture de Foresterie Molloy Inc. au montant de 15 607.86\$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4. 2022-07-154
Offre de services – Réparation de toiture du garage sur rue de
l'Hôtel-de-Ville**

ATTENDU QUE le toit du garage de l'hôtel de ville doit être réparé;

ATTENDU QUE Toitures VIP propose ses services au montant de 17 000.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Toitures VIP pour la réparation du toit du garage au coût de 19 545.75\$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2022-07-155

Offre de services – LSO – Coaching pour la permanence en loisir partagée

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu, avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, une subvention de 117 720.00 \$ pour l'embauche d'une permanence partagée en loisir municipal pour trois ans;

ATTENDU QUE la personne qui sera embauchée cet automne devra être encadrée afin de bien l'accueillir et l'accompagner dans son travail, de même que pour s'assurer qu'elle réponde bien aux besoins de chacune des municipalités qui se la partage;

ATTENDU QUE Loisir Sport Outaouais (LSO) propose ses services pour un an incluant 23 heures de coaching virtuel, le transport et l'hébergement pour le Rendez-vous du loisir rural en Estrie en 2023, la participation aux formations offertes par LSO, la participation aux tables de concertation et la rédaction d'un rapport synthèse de l'accompagnement offert, le tout au coût de 2 000.00\$ plus les taxes applicables, tarif préférentiel puisque nous sommes membre de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de LSO au montant de 2 299.50 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70120-419 et financée par le Volet 4 du programme Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2022-07-156

Autorisation travaux dans chemin municipal – Passage d'un tuyau pour l'eau pour le matricule # 2185-74-6733

ATTENDU QUE le chalet situé au 31, chemin du Domaine-Familial puise l'eau dans le lac situé devant la résidence;

ATTENDU QUE le tuyau qui permet la prise d'eau est écrasé et doit être changé;

ATTENDU QUE la portion du chemin sous lequel le tuyau passe, le chemin du Domaine-Familial, appartient à la municipalité;

ATTENDU QUE les propriétaires du chalet demandent l'autorisation pour changer leur tuyau à leurs frais en suivant les normes en vigueur pour les travaux dans les chemins et s'engagent à remettre le chemin en état ;

ATTENDU QUE les propriétaires aviseront la municipalité de la date prévue des travaux afin que des employés municipaux puissent aller vérifier les travaux et prendre des photos;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les propriétaires du matricule #2185-74-6733 à passer leur tuyau de prise d'eau sous le chemin appartenant à la municipalité;

QUE,

Les propriétaires s'engagent à effectuer ou à faire effectuer les travaux en suivant les normes en vigueur et s'engagent à remettre le chemin en état suivant la stratigraphie du chemin existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2022-07-157

Renouvellement de mandat et recommandation nouveau membre du CCU

ATTENDU QUE la durée du mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est fixée à deux (2) ans à compter de leur nomination, tel que spécifié par le règlement 2016-064 constituant le CCU et ses amendements;

ATTENDU QUE le même règlement précise également que le mandat de chacun des membres peut être renouvelé sur résolution du Conseil;

ATTENDU QUE le mandat de madame Chantal Tremblay-Bois vient à échéance en juillet 2022 et elle a fait part de son désir de poursuivre son implication au sein du Comité,

ATTENDU QUE madame Karine Geslin et monsieur Hughes Beauvilliers ont également déposé leur candidature pour faire partir du CCU;

ATTENDU QUE les candidats répondent au critère pour faire partie du CCU, soit être résident permanent de la municipalité depuis au moins douze mois;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville renouvelle pour deux ans le mandat de madame Chantal Tremblay-Bois à titre de membre du CCU;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Karine Geslin et monsieur Hughes Beauvilliers à titre de nouveaux membres du CCU pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2022-07-158

Offre de services – Mise à jour de l'estimation préliminaire des coûts du projet d'égout

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville désire poursuivre les démarches pour le projet égout et la première étape est de mettre à jour les coûts d'estimation datant de 2019;

ATTENDU QUE Bruser (anciennement Asisto) propose ses services pour la mise à jour de l'estimation préliminaire des coûts du projet, incluant la révision des coûts de construction et d'exploitation au montant de 2 125.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Bruser pour la mise à jour de l'estimation préliminaire des coûts du projet égout au montant de 2 443.22 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000 et prise dans le surplus affecté au projet *Mise à jour de la situation actuelle du dossier des égouts et recherche de subventions additionnelles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2022-07-159

Dépôt de budget révisé– OMH Gatineau (Chénéville)

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2022 modifié de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2022 modifié de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité passe à 2 248.00 \$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2022-07-160

**Autorisation paiement de facture – Brébeuf mécanique de procédé
- Réparation fuite d'eau rue Principale**

ATTENDU QUE des travaux d'urgence ont dû avoir lieu le 12 mai dernier suite à un bris d'eau de la conduite principale d'aqueduc située près du 14, rue Principale ;

ATTENDU QUE Brébeuf mécanique de procédé a promptement accepté de faire la réparation, incluant l'utilisation de pompe, génératrice et scie à asphalte;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation pour les travaux au montant de 4 675.50\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au coût de 5 375.66 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-41300-526 et financée par le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2022-07-161

**Autorisation paiement de facture – Asphalte Raymond Inc. –
Réparation suite à fuite d'eau rue Principale**

ATTENDU QUE des travaux d'urgence ont dû avoir lieu le 12 mai dernier suite à un bris d'eau de la conduite principale d'aqueduc située près du 14, rue Principale;

ATTENDU QU' une réparation d'asphalte sur la portion touchée de la rue Principale a été effectuée par Asphalte Raymond Inc.;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 5 974.48 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant total de 6 869.15 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-41300-526 et financée par le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2022-07-162

Offre de services – Station de pompage - Échelle et sonde pour puits

ATTENDU QUE l'échelle et la sonde dans le puits d'eau brute de la station de pompage doivent être changées;

ATTENDU QUE Brébeuf mécanique de procédé propose leur remplacement au coût de 5 603.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Brébeuf mécanique de procédé au montant de 6 442.05 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-41300-643 et financée par le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'aide financière – Campagne de financement 2022 – Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande de soutien financier dans le cadre de la campagne de financement 2022 de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation, mais n'y donnera pas suite puisque la municipalité contribue déjà à l'organisme à raison d'environ 2 160.00\$ annuellement par le biais de la réduction sur le loyer qui est octroyé à l'organisme, en plus des prêts de salles gratuites pour leurs besoins.

C-002 Tournoi de golf – Levée de fonds - Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN)

Le conseil reçoit la demande de commandite de l'Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN) pour leur tournoi de golf annuel, mais n'y donnera pas suite puisque la liste de dons pour 2022 a déjà été octroyée. Le conseil recommande à l'organisme de faire parvenir à l'automne leur demande d'aide financière afin qu'elle soit considérée lors de l'élaboration du budget.

C-003 Demande d'aide financière – CLP – Super Fête Marius-Fournier

Le conseil reçoit la demande de commandite de la Corporation des Loisirs Papineau (CLP) pour la Super-Fête Marius-Fournier, mais n'y donnera pas suite puisque la liste de dons pour 2002 a déjà été octroyée. Le conseil recommande à l'organisme de faire parvenir à l'automne leur demande d'aide financière afin qu'elle soit considérée lors de l'élaboration du budget.

2022-07-163

Frais de transport en autobus pour la participation à la Super Fête Marius-Fournier

ATTENDU les enfants du camp de jour de la municipalité participeront à la Super Fête Marius-Fournier;

ATTENDU QUE les parents défrayeront les frais d'inscriptions à l'activité qui se déroulera à St-André-Avellin le 13 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de payer les frais de transport (autobus) pour la participation des enfants du camp de jour à la Super Fête Marius-Fournier;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70193-447 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande d'appui – Municipalité de Ripon – Défi pissenlits
[2022-07-164](#)

Demande d'appui – Municipalité de Ripon – Défi pissenlits

ATTENDU le mouvement « Défi pissenlits » du mois de mai 2022 et militant pour un mois sans tondeuse afin de protéger les pollinisateurs;

ATTENDU le Règlement numéro SQ 21 003 concernant les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec qui définit les « Mauvaises herbes » comme suit : Végétation et résidus de végétation telle que pissenlit, digitale, gazon et tout autre type de végétation du genre sur le sol dépassant 15 cm de hauteur;

ATTENDU l'article 14 dudit règlement SQ 21-003 qui stipule entre autres, que « Constitue une nuisance le fait par un propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de ne pas entretenir son immeuble ainsi que l'immeuble de la municipalité se situant entre un chemin public et son immeuble de manière à ce que de mauvaises herbes s'y retrouvent »;

ATTENDU la résolution numéro 2022 06 197 de la Municipalité de Ripon, par laquelle elle s'adresse au Comité sur la biodiversité de la MRC de Papineau afin que ledit Règlement sur les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec, soit modifié afin de permettre aux citoyens de prendre part à ce « Défi pissenlits » en retardant pour tout le mois de mai la tonte de gazon, et ce, sans risque de pénalité découlant de toute réglementation applicable aux nuisances

ATTENDU QUE la Municipalité de Ripon adresse également à toutes les municipalités locales de la MRC de Papineau, une demande d'appui à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville confirme son appui à la Municipalité de Ripon dans sa demande auprès de la MRC de Papineau afin que le Règlement numéro SQ 21 003 sur les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec, soit modifié afin de permettre aux citoyens de prendre part au « Défi pissenlits » en retardant pour tout le mois de mai la tonte de gazon, et ce, sans risque de pénalité découlant de toute réglementation applicable aux nuisances;

QUE,

Une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2022-07-165

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 153 à # 12 188 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/06/2022 et dont le total se chiffre à **60 879.35 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **91 733.00 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **152 612.35 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2022-07-166

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juin 2022 au montant total de **29 261.52 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-07-167

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.